

RESUME

Ce mémoire démontre un paradoxe systémique du droit des affaires contemporain : l'impuissance structurelle du dirigeant de société sous leveraged buyout face aux assauts de l'activisme actionnarial offensif. Alors que le droit prétend protéger le mandataire social, l'architecture même du LBO place le manager dans une impasse dont il devient inéluctablement le bouc émissaire.

L'étude révèle la dualité de ce phénomène de rupture. En amont, l'activiste boursier instrumentalise le marché pour forcer le LBO. En aval, après le retrait de la cote, l'activisme s'infiltré dans la gouvernance contractuelle privée par le biais de la dette.

Face à ces offensives, le dirigeant subit une superposition de statuts juridiques inconciliables : il est simultanément garant de l'intérêt social, subordonné révocable ad nutum par le fonds majoritaire, et actionnaire minoritaire via son management package. Cette triple casquette fait éclater la notion de loyauté et engendre un aléa moral structurel : le sweet equity et les formules de ratchet risquent d'aligner ses intérêts personnels sur la stratégie de maximisation à court terme de l'activiste.

Nous observons ainsi une confrontation critique de deux philosophies juridiques en échec parallèle : Le droit du Delaware déploie des standards sophistiqués mais ce formalisme rigide est systématiquement retourné comme une arme procédurale par les hedge funds. Concernant le droit français, il offre une liberté contractuelle considérable via la SAS, mais souffre d'un vide jurisprudentiel sur les devoirs fiduciaires en LBO, condamnant le dirigeant à naviguer à vue face aux notions d'abus de pouvoirs ou de faute de gestion.

À l'appui d'affaires emblématiques, ce mémoire démontre l'existence d'une impasse finale : qu'il choisisse de résister, de céder ou de s'associer à la reprise, le dirigeant engage inévitablement sa responsabilité civile, pénale ou fiscale. En tentant de tout concilier, le droit français et le droit américain condamnent le dirigeant en LBO à une insécurité chronique.